

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 5 septembre 2023 Délibération n° 2023_CS03_03

Le 5 septembre 2023 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 23 août 2023, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Christophe BARBE, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Claude BRUNAUD, Monsieur Francis COISNE, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Jean-Pierre DUCHER, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Sarah GENTIL, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Sébastien LARCHER, Monsieur Maurice LASNIER, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Madame Sylvie ROZETTE représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Jean-Marie HARRY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Monsieur Franck MAITRE, Madame Elisabeth PETIT, Madame Chantal PIQUET, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain DARBON, Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Hervé VALADAS, Madame Eliane VERGNE, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Véronique GODMÉ, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Maurice LEBOUTET, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

Monsieur Alain BOURION (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Francis COISNE (Limoges Métropole)

Monsieur Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole) est représenté par son suppléant Monsieur Christophe BARBE (Limoges Métropole)

Monsieur Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) représenté par sa suppléante Madame Sylvie ROZETTE (Limoges Métropole)

Monsieur Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

Monsieur Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Madame Eliane VERGNE (Noblat)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Monsieur Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Fabien DOUCET (Limoges Métropole)
Monsieur Philippe JANICOT (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Vincent LÉONIE (Limoges Métropole)
Monsieur Jacques ROUX (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Alexandre PORTHEAULT (Limoges Métropole)
Madame Hélène DELOS (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Bernard LAUSERIE (ELAN)
Monsieur Jacques PLEINEVERT (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Pierre VALLIN (ELAN)
Monsieur Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre NEXON (Noblat)
Monsieur Alain FAUCHER (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ESTRADE (Noblat)
Monsieur Dominique MARQUET (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alain DARBON (Noblat)
Monsieur Alain PERABOUT (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alexandre MAZIN (Noblat)
Madame Sylvie ACHARD (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne)
Madame Marylène HENRION (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Alain GEHRIG (Val de Vienne)
Monsieur Claude MONTIBUS (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur René ARNAUD (Val de Vienne)
Monsieur Gilles ROQUES (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Maurice LEBOUTET (Val de Vienne)
Monsieur Francis THOMASSON (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Gérard KAUWACHE (Val de Vienne)

Absents excusés :

Monsieur Nicolas BALOT (Limoges Métropole)
Monsieur Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole)
Monsieur Vincent JALBY (Limoges Métropole)
Monsieur Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)
Madame Nathalie MÉZILLE (Limoges Métropole)
Monsieur Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)
Madame Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)
Monsieur Jean-Michel BERTRAND et son suppléant Monsieur Laurent BOURDIER (ELAN)
Monsieur Vincent CARRÉ (ELAN)
Madame Angélique TERRANA (ELAN)
Monsieur Michaël KAPSTEIN (Noblat)
Madame Sonia SOULAT (Val de Vienne)

Assistaient également à la réunion :

Madame Sylvie MOREAU, SIEPAL
Madame Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
Monsieur Clément BOUSSICAULT, SIEPAL
Monsieur Martin JOUY, SIEPAL
Madame Chantal LEJEUNE, SIEPAL

Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne) et Monsieur Clément RAVAUD (Limoges Métropole) sont nommés secrétaires de séance.

Modification n°6 du PLU de la commune de Couzeix

Avis du Comité Syndical

Rapporteur : Monsieur Fabien DOUCET, Vice-Président du SIEPAL

Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole,

Vu l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,

Considérant la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole du 2 décembre 2021, prescrivant la modification n°6 du PLU de Couzeix,

Vu l'article L153-40 du code de l'urbanisme disposant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est notifié aux personnes publiques associées,

Vu l'avis favorable du comité syndical du SIEPAL sur la modification n°6 de PLU de la commune de Couzeix, en date du 10 mars 2023,

Vu le dossier de consultation portant sur la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix reçu le 6 juillet 2023, sollicitant l'avis du SIEPAL avant le 15 septembre 2023,

La commune de Couzeix, située en 1^{ère} couronne du SIEPAL, membre de la communauté urbaine Limoges Métropole, dispose d'un PLU approuvé en mars 2016.

En décembre 2021, Limoges Métropole, compétente en matière d'urbanisme, a lancé le projet de modification n°6 du PLU de la commune de Couzeix. Cette modification affecte le secteur du Mas de l'Age sur lequel il est prévu l'évolution du zonage et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui couvre 12 des 42 hectares de cet ancien site militaire.

Les objectifs de l'aménagement de ce secteur tiennent compte de l'arrivée d'une entreprise, du souhait de la municipalité d'y installer des structures médicales et sportives mais également de son intégration au projet ANRU/Limoges Métropole via la création d'une offre résidentielle en partie à vocation sociale.

Le comité syndical s'était prononcé en mars 2023 sur cette modification, suite à la sollicitation de la communauté dans la cadre de la concertation préalable auprès des Personnes Publiques Associées, et avait émis un avis favorable. L'avis du SIEPAL avait néanmoins soulevé des questions sur le zonage et certains principes d'aménagement de l'OAP.

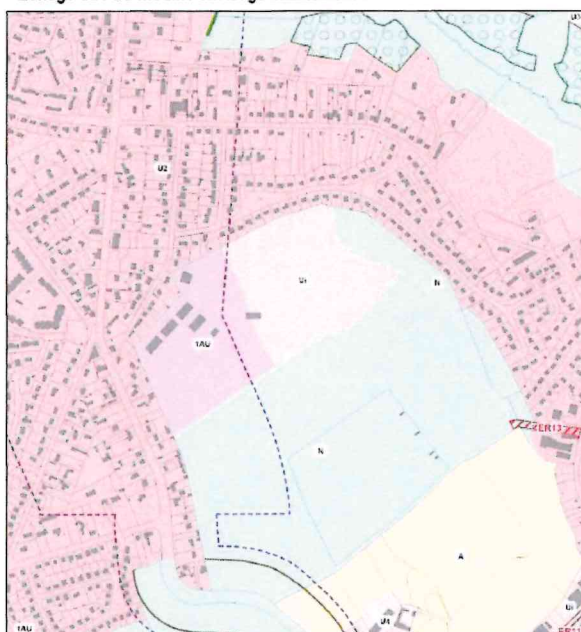
Suite à la concertation préalable, le dossier a été largement complété au niveau de l'évaluation environnementale et la modification du zonage, justifiée. La séquence « Éviter Réduire Compenser » a été appliquée au projet et la synthèse des incidences ainsi que des mesures compensatoires sont inscrites dans le résumé non technique.

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges
Comité Syndical du 5 septembre 2023

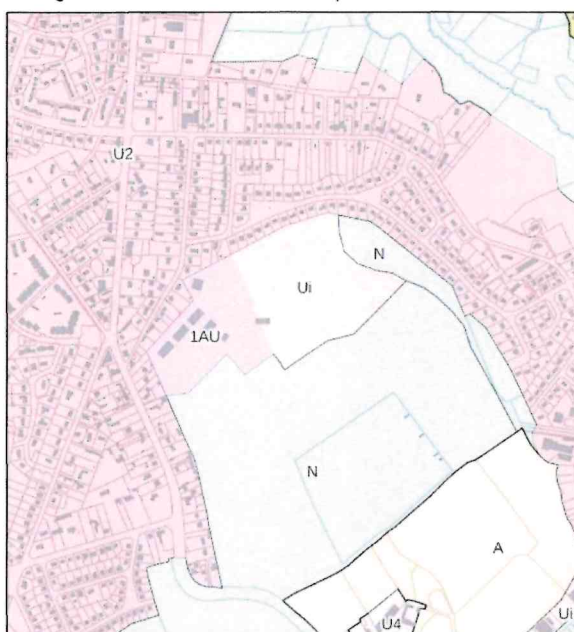
REÇU EN PREFECTURE
Le 07/09/2023
Application agréée E-legalite.com

Les remarques émises par le SIEPAL ont été prises en compte, et notamment celle relative à la zone humide qui est dorénavant entièrement classée en zone N et non en zone 1AU, protégeant ainsi la zone humide de toute urbanisation.

Zonage du PLU modifié envisagé initialement :



Zonage du PLU modifié suite concertation préalable :



Source : dossier de la procédure de modification n°6 du PLU de Couzeix- Limoges Métropole

Au regard de ces éléments d'analyse, il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis sur la modification n°6 du PLU de la commune de Couzeix.

Après discussion, le Président fait procéder au vote :

Nombre de votants :	64
Résultat du vote :	
Pour :	64
Contre :	0
Abstention :	0

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Limoges, le 7 septembre 2023
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Formalités de publicité effectuées
le 7 septembre 2023.

Transmis en Préfecture le 7 septembre 2023.

Le Président,

Vincent LÉONIE

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges
 Comité Syndical du 5 septembre 2023

